

tre vient à songer à établir d'autres exonérations de l'impôt, j'espère qu'il n'oubliera pas les hommes de la marine marchande qui courent des périls beaucoup plus grands que la plupart des branches du service, militaire, naval aérien ou civil. Nous connaissons tous les appels lancés dans tout le pays en faveur des hommes de la marine marchande et je suis sûr que le ministre, comme chacun de nous, est convaincu qu'ils accomplissent une tâche pour laquelle ils ne pourront jamais être suffisamment rémunérés. Si le ministre entend accorder d'autres exonérations, j'espère qu'il n'oubliera pas les hommes de la marine marchande.

M. GREEN: Cette question est importante. Le bill que la Chambre a déjà adopté pour la réintégration, par les patrons, des hommes qui ont servi dans les armées, s'applique aussi à ceux de la marine marchande, lesquels jouissent aussi de pensions, non pas en vertu de la loi, mais d'un décret du conseil.

Voici quelle est la situation sur la côte du Pacifique. Tous les *Empress* du Pacifique-Canadien ont été réquisitionnés comme transports de troupes et plusieurs des navires qui font la navette entre Victoria et Vancouver ont été perdus. Aujourd'hui même j'ai reçu une lettre d'une dame qui me dit:

J'ai connaissance de deux cas, un d'un rescapé de l'*Empress of Asia* et l'autre d'un blessé de l'équipage d'un des autres *Empress*. Peu de temps après leur retour à Vancouver, après quatorze mois de service dans les zones de guerre, ces hommes ont reçu avis d'avoir à acquitter leur impôt sur le revenu pour 1941.

Elle écrit ensuite:

C'est là une injustice. Ces hommes sont autant exposés au danger que ceux qui servent dans la marine de guerre.

Je pense qu'on devrait remédier à cette situation en modifiant la loi. La marine marchande constitue réellement une quatrième arme.

L'hon. M. ILSLEY: Je ne parlerais pas franchement si je disais que je vais accorder à cette demande une attention favorable, car ce serait nous engager dans un chemin dont nous ne pourrions jamais voir le bout. Les hommes de notre marine marchande courent des risques terribles et font un merveilleux travail, mais je ne puis reconnaître que ce soit là une raison de les exempter de l'impôt sur le revenu. Ce n'est pas l'Etat qui paie leurs salaires. Nous ne connaissons rien de leur taux de salaires, des indemnités qu'ils touchent et ainsi de suite. Leurs salaires sont payés par des particuliers. La raison maintes fois alléguée dans les arguments par ceux qui réclament des exemptions en faveur de certains membres de nos forces armées, c'est que nous leur payons de l'argent pour qu'ils combattent pour nous, et

[M. Graydon.]

que nous ne devrions pas le leur reprendre. Cela ne s'applique nullement aux hommes de la marine marchande. Si nous nous mettons à mesurer le degré des dangers et des risques que courent les Canadiens qui ne sont nullement à l'emploi de l'Etat...

M. GREEN: Et que dire des hommes qui vont servir sur les nouveaux navires marchands que nous sommes à construire? Ne seront-ils pas à l'emploi de compagnies d'Etat?

L'hon. M. ILSLEY: Ce sera peut-être une compagnie d'Etat, mais une compagnie tout de même. Les honorables députés ne devraient pas essayer de forcer la main successivement sur tous ces points—car c'est ce qu'ils font en somme—pour nous engager à exempter des hommes du paiement de l'impôt sur le revenu, simplement parce qu'ils songent aux dangers que courent ces gens.

J'ai rappelé ce soir ce qui est arrivé au sujet d'exemptions que nous avons effectivement prescrites dans la loi contrairement à ce qui s'est fait en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, et l'on voudrait maintenant que nous allions encore plus loin. Plusieurs honorables députés nous ont instamment priés d'exempter un grand nombre d'officiers stationnés au Canada, et voici qu'on nous demande en outre de porter notre attention ailleurs que sur nos forces armées et de nous occuper de ceux qui détiennent des emplois civils où ils courent certains risques. J'imagine qu'on va ensuite nous demander d'exempter d'autres personnes qui courent autant de risque, et on ira peut-être même jusqu'à réclamer une exemption en faveur des gens qui habitent les côtes de notre pays. Nous nous engagerions ainsi dans une voie sans issue. On pense peut-être que je suis dépourvu de sympathie. On se trompe. Comme tout le monde, je fais grand cas des services que rendent les hommes de la marine marchande, mais pour reconnaître les services il n'est pas nécessaire de bouleverser notre régime fiscal ou d'en provoquer la désintégration.

M. GRAYDON: Le ministre dit qu'on exerce sur lui pression sur pression. Je me trompe peut-être, mais je crois le connaître assez bien pour savoir que personne n'a jamais pu le pousser bien loin sur des questions comme celle-ci depuis que je siége dans cette enceinte, et je lui reconnais beaucoup de mérite en cela. Il est de ceux qui ne se laissent guère intimider. Toutefois, il doit éprouver quelque regret de s'être exprimé comme il l'a fait ce soir. Tout en reconnaissant la lourdeur de sa tâche, je dois dire qu'en notre qualité de représentants du peuple nous avons le droit de signaler à son attention le sort